



24 avril 2024

Gaza : dans son rapport annuel, Amnesty pointe des signes avant-coureurs d'un génocide

par Léa Masseguin

L'ONG dénonce, dans un [document publié ce mercredi 24 avril](#), les multiples violations du droit international humanitaire commises par Israël à Gaza, en réaction à l'attaque terroriste du Hamas le 7 octobre. Le rapport dénonce aussi l'inaction voire la complicité des Occidentaux (pages 269 à 275)

Un monde qui remonte dans le temps en tourbillonnant, nous entraînant dans une « descente vers un enfer » dont les portes avaient pourtant été verrouillées à la fin de la Seconde Guerre mondiale. *Plus jamais ça*, déclarait à l'époque l'humanité après avoir été confrontée à « l'horreur indicible » d'un Holocauste qui s'était traduit par la mort de 6 millions de juifs. Amnesty International donne le ton dès la préface de son long rapport annuel de plus de 500 pages. La promesse d'une universalité des droits fondamentaux a rarement été aussi mise à mal qu'en cette année 2023, marquée notamment par une escalade sans précédent dans le conflit israélo-palestinien.

« Expédition punitive contre toute une population »

En riposte à l'attaque sanglante perpétrée par le Hamas le 7 octobre, qui a coûté la vie à plus d'un millier de civils, Israël s'est lancé dans une campagne de représailles « *qui s'est muée en une expédition punitive contre toute une population* », pointe le document de l'organisation de défense des droits humains. L'offensive de grande ampleur, qui s'est traduite par des bombardements aveugles ou délibérés contre des personnes et des infrastructures civiles, le blocage de l'aide humanitaire et une famine organisée, a déjà coûté la vie à au moins 34 183 personnes, dont un tiers d'enfants, selon le ministère de la Santé à Gaza, contrôlé par le Hamas. « *Être Palestinien aujourd'hui à Gaza, c'est se trouver plongé dans une répétition autrement plus violente et destructrice de [la "Nakba"](#), la "catastrophe" de 1948, au cours de laquelle plus de 750 000 Palestiniennes et Palestiniens avaient été déplacés de force* », déplore l'ONG.

En six mois, l'Etat hébreu s'est rendu coupable de multiples violations du droit international humanitaire, qui ont eu des effets dévastateurs sur les civils. Les autorités israéliennes ont « *tourné en dérision* » certaines dispositions essentielles du [droit de la guerre](#), négligeant les principes de proportionnalité et de distinction entre civils et combattants. Amnesty International pointe « *de nombreux signes avant-coureurs d'un génocide* » : propos racistes et déshumanisants de la part de certains représentants du gouvernement israélien à l'encontre des Palestiniens, déplacements forcés de plus de 80 % de la population de Gaza, mise en place d'un blocus illégal, bombardements de camps de réfugiés bondés et de bâtiments résidentiels, ou encore destruction des écoles, des hôpitaux et d'autres infrastructures essentielles. Les principes inscrits dans la charte des Nations unies, les conventions de Genève, la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide et le droit international relatif aux droits humains ont ainsi été « *bafoués* ».

Attitude du « deux poids, deux mesures »

Israël n'est néanmoins pas le seul *coupable*. Malgré le bain de sang, les Occidentaux se sont rendus complices de ces violences en soutenant publiquement les actions de leur allié. La responsabilité

incombe en particulier aux États-Unis, qui ont continué de fournir des armes à Israël utilisées pour commettre des violations flagrantes des droits humains. Début décembre, Amnesty International [avait par exemple révélé](#) que des bombes munies d'un système de guidage de type JDAM (Joint Direct Attack Munition) de fabrication américaine avaient été utilisées par l'armée israélienne dans deux attaques aériennes illégales contre des habitations où étaient réfugiés des civils à Deir al-Balah, tuant 43 personnes, dont 19 enfants. Washington [a également utilisé son droit de veto](#) pour empêcher le Conseil de sécurité des Nations unies de prendre des mesures effectives et d'appeler à un cessez-le-feu.

L'ONG regrette cette attitude du « *deux poids, deux mesures* » qui pourrait mettre en péril l'ensemble du système mis en place en 1948, « *méprisant les principes fondateurs de l'humanité et de l'universalité, et nous dépouillant de notre capacité, en tant que communauté mondiale, à éviter le pire* ».